

Je puis assurer aux honorables sénateurs que j'ai observé le processus législatif qui a évolué d'une façon légèrement différente au cours des deux dernières années à la Chambre des communes, ce qui est excellent. Nous avons cependant également observé au cours de cette période que l'arriéré n'a pas été allégé et que le processus n'a pas été rationalisé.

Je suis convaincue que le sénateur Murray, avant moi, a souvent fait cette suggestion: ne pouvons-nous pas présenter certaines de ces mesures législatives au Sénat? Évidemment, certaines mesures peuvent être présentées ici au Sénat, et d'autres non. C'est une chose dont j'ai discuté, et je suis tout à fait disposée à le faire encore plus énergiquement.

Dans la première semaine de la présente législature, nous avons pris deux initiatives qui ont fait époque. Il s'agit de la constitution du comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et l'aide au suicide, présidé par les sénateurs Neiman et Lavoie-Roux, et de l'étude confiée au comité sénatorial permanent des peuples autochtones de la question trop longtemps négligée du traitement réservé aux anciens combattants autochtones.

Nos comités sont adéquatement constitués pour aborder certaines de ces questions et présenter le genre de rapports qui fournissent une masse de témoignages; ils donnent également aux Canadiens l'occasion d'exprimer leurs idées. C'est une proposition qui m'enthousiasme, et je la ferai valoir du mieux que je peux.

Le sénateur Prud'homme: Honorables sénateurs, il y a des choses que nous pouvons faire. Le sénateur Fairbairn en a parlé. Pour ma part, je reprends les termes du leader du gouvernement au Sénat: je serai satisfait lorsque je verrai des mesures concrètes. Nous avons les pouvoirs nécessaires, si nous voulons nous en servir. Tout ce qu'il nous faut, c'est un leadership. Je ne peux pas exercer ce pouvoir seul. Je n'arrive à trouver personne pour appuyer ma motion. Toutefois, si d'autres sénateurs interviennent, je serai prêt à appuyer une motion portant renvoi de la question au comité compétent.

Au besoin, nous mettrons sur pied un comité spécial à seule fin d'étudier la question des pensions de retraite et du cumul. Cela permettrait de clarifier la question aux yeux des Canadiens. Ils verraient ce que c'est que le cumul, ils sauraient qui en profite et qui devrait en être privé. Pourquoi continuer, dans l'intérêt du Canada, d'autoriser le cumul pour une personne qui, autrement, n'offrirait pas ses services au Canada?

• (1520)

Je serais très heureux que madame la ministre se dise d'accord sur cette façon de voir les choses et admette que nous n'avons pas besoin de renvoyer la question au Cabinet. Elle peut fort bien saisir le Cabinet de la question, mais alors, elle en sera réduite à nous dire que le message a été transmis et qu'il n'y a pas beaucoup de mesures concrètes.

Ici même, nous pouvons agir. J'observais tous les sénateurs en leur adressant la parole. Le sénateur Fairbairn s'étonne peut-être qu'un grand nombre de sénateurs lui parlent en privé de cette question. Je présume que mon opinion est partagée par quelques sénateurs de son propre parti, de l'opposition officielle et quelques autres sénateurs, dont je suis.

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, pour réitérer ce que j'ai déjà dit, les études sur l'euthanasie et les pensions de retraite des anciens combattants autochtones ont été entreprises à

l'initiative du Sénat, et le gouvernement s'est félicité de ces initiatives.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Graham propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Stanbury, que le projet de loi soit lu une troisième fois.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu une troisième fois, est adopté avec dissidence.)

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement) propose: Que le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, soit lu une troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu une troisième fois, est adopté.)

LE CODE CRIMINEL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement) propose: Que le projet de loi C-72, Loi modifiant le Code criminel (intoxication volontaire), soit lu une troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu une troisième fois, est adopté.)

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA LA LOI SUR LES ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR ENFANTS LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement) propose: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance-chômage, soit lu une troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu une troisième fois, est adopté.)

[Français]

PROJET DE LOI DE 1995 SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du quatorzième rapport du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles